

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Numéro		de permis			Date d'inspection		
Club Des Amis Halte Scolaire inc.	2011765			Le 04 mars 2022			
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Club Des Amis 3					(506) 547-0084		
Adresse							
840 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Vanessa Giberson			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	•		limite pour	Date d'attestation de la conformité	
26(2) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur que vise le paragraphe (1) signe une déclaration indiquant qu'il a lu le guide et en a compris la teneur.			26(2) 09 fé		vr. 2022	25 févr. 2022	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
Commentaires généraux							
Suivi d'inspection fait par courriel. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les servie pour une autre année.	ces à la pe	etite	enfance.	Le pe	ermis est re	commandé	
original signé par Vanessa Giberson			Le	04 ma	ars 2022		
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Melinda Breau			<u>L</u> e	04 m	ars 2022		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate	_				